

Date de mise en ligne : 26/10/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 octobre 2022

Date de la convocation: 19/10/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance :
Valentin BESNIER

Excusés :

Absents : Emilie MALEYSSON

Objet: Désignation des représentants à la Société Publique Locale (SPL) Cévennes d'Ardèche - DE_2022_51

Suite à la démission du précédent représentant de la commune au sein de la SPL Cévennes d'Ardèche, il convient de désigner un nouveau membre. Il est proposé que les membres soient les suivants :

Titulaire : M. BESNIER Valentin

Suppléant : Mme FEUILLADE BRIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil VALIDE

- La désignation des membres ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE



RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2022
007-210701470-20221025-DE_2022_51-DE